



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les courtiers en vins de Champagne Un nouveau tandem à la tête du Syndicat

Epernay, le 6 juillet 2020 — La dernière assemblée générale du Syndicat Professionnel des Courtiers en Vins de Champagne a vu évoluer la gouvernance, Philippe Launois intégrant la co-présidence aux côtés de Franck Hagard. L'occasion de revenir sur six années d'actions menées tambour battant par Jean-Pierre Dargent et Franck Hagard. Cette assemblée a également permis de faire un point sur l'actualité de la filière Champagne.

Au cours de sa dernière assemblée générale qui s'est tenue vendredi 3 juillet, le Syndicat Professionnel des Courtiers en Vins de Champagne a nommé une nouvelle co-présidence. Après six années pendant lesquelles Jean-Pierre Dargent et Franck Hagard ont fait évoluer la gouvernance et renforcer la visibilité du rôle des courtiers, un nouveau binôme est né de cette élection pour la co-présidence. Ainsi, selon le principe de l'alternance, Jean-Pierre Dargent cède sa place à Philippe Launois, membre du Bureau depuis 2009, aux côtés de Franck Hagard.

Depuis 2014, et grâce à cette gouvernance innovante, la présence de deux co-présidents, à l'image de l'interprofession champenoise, a permis au Syndicat des Courtiers d'insuffler une nouvelle dynamique en termes d'animation de la vie interne et de visibilité du rôle central du courtier.

Au bilan de cette première co-présidence, rappelons les temps forts de l'action du SPCVC :

- Une communication récurrente sur les actions et les positions du Syndicat,
- Des sessions de formation interne régulières à destination des membres du Syndicat
- Lancement en 2015 de rencontres techniques baptisées « Journée du Courtier » destinées aux professionnels champenois (Traçabilité, cybersécurité...),
- Mobilisation aux côtés de la Fédération nationale des Courtiers pour la défense de la profession de Courtier, malmenée par la loi sur les professions réglementées de 2014,
- Prise en charge de l'organisation à Reims du Congrès national des Courtiers en 2016,
- Une présence renforcée sur des sujets interprofessionnels comme le renouvellement des accords, le bon de livraison ou encore la décision interprofessionnelle n°187 dans laquelle sera d'ailleurs intégrée une nouveauté : « la proposition préalable à la signature » qui place le courtier en position centrale.

Progressivement, l'action de cette co-présidence a renforcé la légitimité du Syndicat et à asseoir le rôle d'intermédiation du courtier. « Grâce à notre démarche proactive envers les représentants des familles champenoises depuis six ans, notre représentativité et notre reconnaissance au sein de la profession champenoise ne sont plus des sujets », commente Jean-Pierre Dargent.

Dans le contexte actuel post-COVID 19 et la crise économique liée, le SPCVC rappelle l'indispensable cohésion dont doivent faire preuve les Champenois : « Unis, les Champenois parviendront à passer cette crise en misant sur la qualité avant tout » insiste Franck Hagard. Au cœur de cette crise, la dynamique de valorisation et l'objectif de qualité sont des facteurs que le Syndicat des courtiers partage depuis longtemps. Par leur rôle d'intermédiation, de garants de terrain des règles interprofessionnelles mais aussi par leur indépendance et leur approche à 360° de la Champagne, ils sont des acteurs centraux de ce mouvement, qu'ils continuent d'accompagner au quotidien.

Pour les mois qui viennent, la nouvelle co-présidence a déjà plusieurs projets sur la table comme le toilettage des statuts du Syndicat. « Nous allons bien entendu continuer d'entretenir nos relations de proximité avec les différentes organisations professionnelles ».

Bio Express - Philippe Launois

Après 15 ans d'expérience au sein de maisons de champagne, cet œnologue de formation devient courtier en 2009, associé avec Antoine et Henri Picard.

Membre du Bureau du SPCVC, il a en charge depuis 2014 la commission « Observation des cours ».

Nouveau bureau du SPCVC

- Co Présidents : Franck Hagard et Philippe Launois
- Secrétaire : Xavier Guerrapin - Secrétaire adjoint : Laurent Hutier
- Trésorier : Jean-Paul Nougé-Cazenave
- Membres du Bureau : Denis Valton, Matthieu Cugnart, Reynald Leclair, Yannick Farget, Marc Antoine d'Aimery, ainsi que Frédéric Germond.

Savoir + : Créé le 1^{er} juin 1941, le Syndicat professionnel des courtiers en vins de Champagne (SPCVC) existe sous ce nom depuis 1952. Il compte actuellement 32 membres et est adhérent à la Fédération nationale des courtiers en vins et spiritueux. Depuis 1996, un examen d'aptitudes professionnelles a été mis en place au plan national, et a été enrichi en Champagne d'un memento spécifique. Une charte déontologique du courtier en vins de Champagne a été également adoptée en 2000.